



AVIS DE COURSE

Championnat régional dériveur solitaire

Dimanche 7 avril 2019

Thonon-les-Bains

Société Nautique Léman Français

5A



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les règlements fédéraux.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes LASER 4,7, LASER Radial, LASER Standard et autres dériveurs en solitaire.
- 3.2 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition »
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.3 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

5 euros

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :
Dimanche 07 avril de 9h à 10h00
- 5.2 Briefing coureurs :
10h00
- 5.3 Heure du 1^{er} signal d'avertissement :
10h30
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après :
15h30
- 5.5 Remise des prix au plus tôt après la dernière manche.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées sur le tableau officiel devant le club house de la SNLF et disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche 7 avril 2019

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de type Banane à un ou deux tours.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course,

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Société Nautique du Léman Français

Port de Rives

74200 THONON-LES-BAINS

Tel : 04 50 71 07 29

snlf.thonon@wanadoo.fr